

LE RISQUE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES (TMD)



Le risque T.M.D. est consécutif à un accident impliquant un **transport de marchandises dangereuses par voie routière, ferroviaire, fluviale ou canalisations** (gazoduc, oléoduc, pipeline, etc.). Les conséquences d'un accident de TMD sont liées à la nature des produits transportés qui peuvent être inflammables, toxiques, corrosifs ou radioactifs et peut avoir des conséquences graves pour la population, les biens et/ou l'environnement liées aux phénomènes induits : explosion, incendie, dégagement de nuage toxique, voire la combinaison de ces phénomènes.

Réseau gaz communal

L'exploitant est R-GDS (Réseaux Gaz Naturel Strasbourg). Le numéro d'appel d'urgence gaz est le **03 88 75 20 75**, disponible 24H/24.

LES MESURES DE PROTECTION

Pour les transports de matières dangereuses, au niveau départemental un **Plan de Secours Spécialisé** prévoit les mesures à prendre et les moyens de secours publics et privés à mettre en œuvre pour faire face aux accidents de cette nature et présentant un danger pour la population (périmètre de sécurité, déviations, barrages flottants, etc.).

Les installations de transport par canalisations souterraines font l'objet, de la part des gestionnaires, de **plans de surveillance et d'intervention (PSI)** en vue de réduire les probabilités d'agressions externes involontaires et de réagir efficacement en cas d'accident.

L'ALERTE

Il n'existe pas de signal d'alerte spécifique aux accidents de TMD. En cas d'accident, l'alerte sera donnée par des ensembles mobiles d'alerte (services de secours dépêchés sur place) et éventuellement les médias locaux.

Il est impératif de savoir identifier un convoi de matières dangereuses : les panneaux et les pictogrammes apposés sur les unités de transport permettent d'identifier le ou les risque(s) générés par la ou les matière(s) transportée(s).

LE RISQUE PANDÉMIE



Le risque pandémie désigne la propagation soudaine et rapide d'une maladie pouvant se répandre à grande échelle en contaminant l'homme. Il peut avoir des conséquences graves sur la population, pouvant toucher des millions de personnes quand celles-ci ne sont pas immunisées ou quand la médecine ne dispose d'aucun médicament pour traiter les malades (exemple du Covid 19).

Le territoire de la commune de Wahlenheim est traversé par un flux de transport de matières dangereuses. Le transport de matières dangereuses s'effectue par :

- ✓ Voies routières : les principaux axes utilisés sont :
 - D177 – Rue du Général de Gaulle
 - D144 – Wahlenheim-Bernolsheim
- ✓ Gazoduc de transport de gaz naturel. Il parcourt le ban communal en venant de Hochstett avec une déviation vers Batzendorf. L'exploitant est le GRTgaz territoire Nord Est.



LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

En cas d'accident sur une canalisation de transport de gaz haute pression

SANS fuite apparente :

- ✗ **Ne remblayez pas**, la canalisation est fragilisée et peut se détériorer rapidement.
- ✗ **Prévenez GRTgaz** au n° vert d'urgence (24h/24 et 7j/7) : **0800 30 72 24** (appel gratuit depuis un poste fixe).
- ✗ **Attendez l'arrivée des techniciens** de GRTgaz qui se déplaceront pour expertiser les dégâts et prendre les premières mesures.

AVEC fuite apparente :

- ✗ **Ne tentez pas** de stopper la fuite. N'entrez pas en contact avec le produit.
- ✗ En cas d'inflammation, **ne tentez pas d'éteindre** la flamme.
- ✗ **Interrompez les travaux**, coupez les moteurs des engins et interdisez toute flamme, étincelle ou point chaud aux alentours de la fuite.
- ✗ **Éloignez** toute personne du lieu de la fuite. **Balisez** si possible les lieux du sinistre pour éviter un suraccident.

LOIN de la fuite :

- ✗ **Téléphonez** au 18 puis au n° vert d'urgence **0800 30 72 24**.
- ✗ **Attendez à distance** la venue des secours et des techniciens GRTgaz.
- ✗ **Confinez-vous** dans le bâtiment le plus proche, fermez les volets et colmatez les fenêtres et ventilations. Dès que la radio annonce la fin d'alerte, **aérez le local** où vous êtes.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

- ⇒ **Respectez les mesures d'hygiène** recommandées (lavage des mains, port du masque dans les lieux publics, distanciation physique, etc.).
- ⇒ **Évitez les contacts** avec les personnes malades et/ou les animaux infectés. Si vous êtes/ou avez été en contact avec une personne malade, isolez-vous et faites vous tester.
- ⇒ **Faites-vous vacciner** contre le virus pandémique dès lors qu'une campagne de vaccination est spécifiquement organisée.
- ⇒ En cas de symptômes caractéristiques de la maladie, **appelez votre médecin traitant ou le 15**.